

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/11/2014

Réception par le Prefet : 18/11/2014

Publication : 21/11/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-10-6-10

Séance du vendredi 14 novembre 2014

ACQUISITION DE PARCELLES GLAISIERES À SCHWEIGHOUSE-THANN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-4 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 - Environnement Naturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'acquisition de cinq parcelles cadastrées à SCHWEIGHOUSE-THANN :

- Section 52 n° 112/34, lieudit « Langer Geisacker », prés, d'une surface de 37,12 ares,
- Section 52 n° 114/35, lieudit « Langer Geisacker », prés, d'une surface de 48,12 ares,
- Section 52 n° 116/36, lieudit « Langer Geisacker », prés, d'une surface de 28,34 ares,
- Section 52 n° 118/37, lieudit « Langer Geisacker », prés, d'une surface de 1,90 are,
- Section 52 n° 120/38, lieudit « Langer Geisacker », prés, d'une surface de 32,32 ares.
147,80 ares

au prix de 19 195,00 €,

- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer l'acte de cession amiable à intervenir qui sera établi en la forme administrative à la diligence des services du Département du Haut-Rhin,
- autorise le Président à signer le bail rural à clause environnementale à intervenir qui sera établi à la diligence des services du Département du Haut-Rhin,

- précise que le montant de 19 195,00 € lié à cette opération sera imputé sur le budget du Service de l'Environnement et de l'Agriculture, programme C133 chapitre 21 fonction 738 nature 2118.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions